RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anr agence nationale de la recherche

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente directrice générale de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1er août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 juillet 2024 nommant Madame Claire GIRY en tant que Présidente Directrice Générale de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu le contrat de travail du 06 septembre 2010 portant nomination de Madame Emmanuelle SIMON au poste de chargée de mission scientifique des Grands programmes d'investissement de l'état de l'Agence nationale de la recherche.
Vu le contrat de travail du 01 juin 2013 portant nomination de Madame Emmanuelle SIMON au poste de Responsable de programme et pilote processus de la direction générale de l'Agence nationale de la recherche.

Vu le contrat de travail du 01 novembre 2014 portant nomination de Madame Emmanuelle SIMON au poste de Responsable de programme et responsable de projet organisation et processus de la direction générale de l'Agence nationale de la recherche.

Vu le contrat de travail du 01 octobre 2026 portant nomination de Madame Emmanuelle SIMON au poste de Directrice adjointe des Grands programmes d'investissement de l'état de l'Agence nationale de la recherche.

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Emmanuelle SIMON, directrice adjointe des Grands programmes d'investissement de l'état de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer, en d'absence ou en cas d'empêchement de Madame Daniela FLORIANI, au nom de la Présidente directrice générale de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes attributifs initiaux et modificatifs d'aides relatifs aux demandes de versement des dépenses et des recettes imputées sur le budget des Grands Programmes d'investissement de l'Etat dans la limite de 1 500 000 €

- Ordres de mission et déplacements

Tout type d'ordre de mission vers toute destination à l'exclusion des zones à risque identifiées par le ministère en charge des affaires étrangères ainsi que les commandes d'hébergement, de titres de transport pour les agents et les personnalités extérieures intervenant pour la Direction des Grands Programmes d'investissement de l'Etat (DGPIE) dans les conditions fixées par la politique voyage.

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 1 octobre 2026.

Paris, le 06 octobre 2026

La Présidente directrice générale,

Claire GIRY